

## 10. Sport – Piscine communautaire André Martin – Conventions d'accès collège Lucie Aubrac d'Isneauville – Signature – Autorisation.

*Monsieur Paul LESELLIER rejoint la séance.*

### **Délibération B 2023-06-27-065**

#### **Rapport**

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	19

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale qui rappelle que depuis la fermeture de la piscine TRANSAT (Bihorel), une convention est signée chaque année scolaire avec le Principal du collège Lucie Aubrac (Isneauville) pour définir les conditions techniques et financières d'un accueil des collégiens à la piscine communautaire André Martin.

Le terme de la convention actuelle est fixé au 1er juillet 2023, il est proposé de la reconduire pour l'année scolaire 2023-2024.

Après prise en compte des nouveaux horaires d'ouverture de la piscine et de la compatibilité des horaires d'enseignement du collège, il s'avère qu'un accueil serait possible :

- le lundi de 10h30-11h15,
- le lundi 13h30 à 14h15.

Cet accueil serait facturé 141,00 € par créneau pour 2 classes, conformément à la délibération du Bureau Communautaire du 2 décembre 2022, fixant le coût d'utilisation de la piscine.

Les membres de la commission, réunis le 15 mai dernier, ont émis un avis favorable à la reconduction de cet accueil.

#### **Délibération**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'accès avec le Principal du collège Lucie Aubrac d'Isneauville selon les conditions présentées dans le rapport ci-dessus ;

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20230627-B2023-06-27-065-DE  
Date de dépôt : 27/06/2023

- imputer les recettes correspondantes à l'article 70631 chapitre 70 du BP 2023 du service piscine.

Nombre de votants	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstention	0

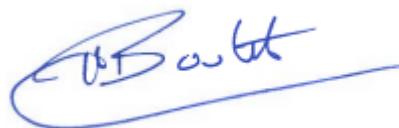
Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET